

ZODDADK<MUMΠGAMAS



**Journée thématique sur  
la restauration et  
l'entretien des milieux  
aquatiques**

26 octobre 2004  
THORAME-BASSE

## SAGE VERDON - JOURNEE THEMATIQUE

### « LA RESTAURATION ET L'ENTRETIEN DES MILIEUX AQUATIQUES »

Dans le cadre de la mise en place du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Verdon cette première journée d'échange et d'information était organisée à l'attention de tous les membres de la C.L.E. (Commission Locale de l'Eau).

M. Dominique JOUBERT, Maire de Vinon-sur-Verdon et Président de la Commission Locale de l'Eau, a rappelé que l'objectif du S.A.G.E. est de construire ensemble une politique équilibrée et durable de gestion de nos rivières. Pour cela, une vision globale de la rivière et de ses enjeux doit être partagée par la multitude des acteurs concernés. C'est pourquoi tout au long de l'avancement du S.A.G.E. seront organisées des journées thématiques permettant aux acteurs d'échanger, de s'informer, de visiter des réalisations... Ces journées permettront :

- De favoriser les échanges entre les différents acteurs de l'eau, et d'apporter une vision globale du bassin versant, de créer une « culture commune » (culture de bassin)
- De favoriser l'implication de tous dans l'élaboration du SAGE
- D'apporter des éléments de connaissance, car la gestion de l'eau est un domaine très complexe nécessitant des connaissances multiples et souvent très techniques.

Le thème choisi pour cette première journée était la restauration et l'entretien des milieux aquatiques, car un plan d'entretien a été élaboré pour tout le bassin versant du Verdon et le PNR coordonne actuellement la démarche pour la mise en œuvre des travaux par différentes structures intercommunales (SIVU d'entretien des berges du Verdon, SIVOM Artuby Verdon, SI des 3 Vallées).

Cette journée a également permis d'apprécier l'importance de la restauration des milieux aquatiques remarquables, tels que les adoux de l'Issole.

M. KINTS, Maire de Thorame-Basse, qui accueillait ces rencontres, a rappelé toute l'importance de l'entretien de nos cours d'eau. Le territoire de la commune est très rural, les espaces agricoles sont entretenus. Par contre, jusqu'à il y a quelques années, les rivières étaient laissées à l'abandon, l'entretien n'étant plus réalisé par les propriétaires riverains. Suite aux crues de 1994 et à leurs graves conséquences, la commune a adhéré au SIVU d'entretien des berges du Verdon, et les résultats donnent entière satisfaction : les rivières sont entretenues, mises en valeur, et les risques liés aux érosions et aux embâcles lors des crues sont limités. M. KINTS a alors rappelé la nécessité de pérenniser les structures chargées de l'entretien des cours d'eau, le problème étant de trouver des financements pérennes.

# LA JUSTIFICATION D'UN PLAN DE RESTAURATION ET D'ENTRETIEN

Les nombreuses fonctions de la ripisylve (boisements de berges) ont été rappelées :

- Effets sur l'écoulement des eaux : diminution des vitesses d'écoulement en crue, diminution des vitesses de débordement,
- Stabilisation des berges,
- Rétention des flottants et zones de dépôt,
- Maintien de la qualité des eaux : rôle d'épuration (filtre naturel), limitation de l'augmentation de température (ombrage),
- Élément important pour la vie aquatique : abris, nourriture... (invertébrés aquatiques ; faune terrestre : oiseaux, insectes, mammifères ; poissons)
- Élément important contribuant à la qualité des paysages.

Les embâcles et bois morts ont également des effets variés, qui peuvent être positifs ou négatifs par rapport aux enjeux :

- Ralentissement de l'onde de crue
- Rétention des flottants
- Favorise le débordement en amont
- Favorise les érosions de berges
- Augmentation du débit de pointe et risque de dommage sur les ouvrages en cas de rupture
- Risque pour les pratiquants d'activités aquatiques
- Diversification des milieux,
- Zones d'abris, habitats pour la faune



*Embâcle jouant un rôle d'abri pour les poissons*



*Erosions de berges (essences à faible enracinement)*

Tous ces rôles de la ripisylve et des bois morts justifient la mise en œuvre d'un plan d'entretien. L'entretien est en effet nécessaire pour maintenir les rivières dans un état compatible avec l'ensemble des activités, tout en prenant en compte la préservation des milieux. Un équilibre doit être trouvé entre le souci de préservation et la nécessité de prévenir les risques : dans tous les cas les interventions doivent être spatialisées et graduelles (importantes dans les milieux « domestiqués », plus souples voire inexistantes dans les milieux naturels). De même pour les embâcles : l'enlèvement ne doit pas être systématique, les niveaux d'intervention doivent être variables et définis en fonction de la vulnérabilité.

## LE PLAN D'ENTRETIEN DU BASSIN DU VERDON

Le Code de l'Environnement indique que l'entretien des rivières est à la charge des propriétaires riverains : le propriétaire a obligation d'entretien régulier du lit et des berges. Cette obligation n'est actuellement plus respectée :

- Le coût de l'entretien ne se trouve plus compensé par un usage,
- Le riverain ne comprend pas pourquoi il devrait entretenir un milieu dont la dégradation est due à un ensemble de facteurs dont la plupart lui échappent.

Le Code de l'Environnement, le Code Rural et la Loi sur l'eau habilite les collectivités à intervenir sur les cours d'eau, mais uniquement dans l'hypothèse où les travaux présentent un caractère d'intérêt général reconnu par arrêté préfectoral.

Pour le bassin versant du Verdon (Verdon et ses affluents), le dossier de demande de DIG (déclaration d'intérêt général) est en cours d'élaboration par le PNR. Une fois l'Arrêté obtenu, les travaux seront mis en œuvre par différentes structures intercommunales :

- Haut Verdon et Moyen Verdon (jusqu'au lac de Sainte-Croix) : SIVU d'entretien des berges du Verdon
- Artuby Jabron : SIVOM Artuby Verdon
- Affluents de l'Artuby (Lane, Rieu-Tort) : Syndicat intercommunal des 3 Vallées
- Bas Verdon : organisation envisagée : délégation de maîtrise d'ouvrage des communes au PNR

La coordination entre les différents maîtres d'ouvrage, l'assistance technique et administrative, le suivi, seront assurés par le PNR Verdon (projet de recrutement d'un technicien rivière).



*Erosion de berge sur le Jabron*



*Embâcle sur le Jabron*

## LE SIVU D'ENTRETIEN DES BERGES DU VERDON



M. REYBAUD, Président du SIVU d'entretien des berges du Verdon, a dressé un historique de cette structure et de ses missions. Le SIVU a été créé suite aux crues de 1994, qui avaient provoqué de considérables dégâts. La réactivité immédiate des élus avait permis la création d'une équipe qui travaille depuis à l'entretien des cours d'eau sur l'ensemble des bassins versants alimentant le haut Verdon. Le passage régulier de l'équipe du SIVU sur les cours d'eau du Haut Verdon permet de gérer les risques d'érosions de berges, de dégâts sur les nombreux ouvrages (axes routiers et ponts), de débordements. De plus, la structure a permis de créer 8 emplois, l'équipe étant constituée d'un chef d'équipe et de son adjoint, et de 6 agents. M. REYBAUD a rappelé les difficultés de fonctionnement de ces structures, liées aux difficultés pour trouver des financements pérennes.

Récemment, le SIVU a étendu son périmètre : il a intégré les communes des Gorges du Verdon et du lac de Sainte-Croix.



*Abattage d'arbres penchés ou menaçants en berge*



*Travaux spécifiques : enlèvement de bois morts dangereux pour les pratiquants de sports d'eau vive, dans les gorges*

## LA RESTAURATION ET L'ENTRETIEN DES ADOUX DE L'ISSOLE

M. RAYNAUD, technicien à la Fédération Départementale de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques des Alpes-de-Haute-Provence, a présenté le projet de restauration et d'entretien des adoux de l'Issole. Les adoux, exhaures des eaux d'infiltration, sont des milieux aquatiques remarquables qui se jettent dans l'Issole. Ils constituent des réservoirs biologiques et des zones de fraie très intéressantes. Leur régime thermique est très peu variable : souvent l'Issole ne gèle qu'en amont des adoux. Leurs eaux sont toujours limpides.

L'Issole elle-même est un milieu très intéressant : c'est une rivière avec un potentiel biologique important, les zones de frayères sont abondantes, ainsi que les zones favorables à l'accueil des alevins et juvéniles. L'Issole constitue un réservoir piscicole à partir duquel les peuplements du Verdon peuvent se reconstituer au lendemain des crues les plus violentes : des affluents du Haut Verdon, l'Issole est la plus accessible pour les populations piscicoles d'un point de vue morphologique.

La restauration des adoux de l'Issole, encombrés par des embâcles et colmatés par l'accumulation de matière organique, ce qui limite leur intérêt pour la reproduction, était une action inscrite au PDPG (Plan départemental de Gestion Piscicole) dès 1996. Cette action n'a toujours pas été lancée, car deux problèmes devaient être traités au préalable :

- Il fallait que la commune de Thorame-Basse réalise son installation d'assainissement : le projet est en cours
- Il fallait maîtriser les apports en matériaux du ravin de Séoune, qui avait quitté son ancien lit totalement colmaté et venait perturber le fonctionnement des adoux : les travaux ont été réalisés par la commune et l'ONF.

L'opération de restauration des adoux pourra donc prochainement être lancée, sous maîtrise d'ouvrage de la fédération de pêche, grâce à des financements de l'Agence de l'Eau, de la Région et du Département, et après conventionnement avec tous les propriétaires riverains. Suite à la restauration, un entretien annuel sera nécessaire qui pourrait être pris en charge par le SIVU.



*Adoux*



*Apports du ravin de Séoune dans l'adoux*



*Encombrement de l'adoux*

## LES TRAVAUX REALISES SUR LE RAVIN DE SEOUNE

M. DALBIES, ONF, a présenté les travaux récemment réalisés sur le ravin de Séoune. Ce ravin, qui se met en eau uniquement lors des crues, transporte une quantité importante de matériaux solides. Il mettait en danger le hameau de La Bâtie, des crédits d'urgence ont donc été débloqués par la Région (cellule risque). Ces travaux étaient un préalable nécessaire aux travaux de restauration des adoux de l'Issole (voir plus haut).

Sur le cours amont du ravin, le lit envahi par des saules et encombré par l'accumulation des matériaux a été dégagé.

Sur tout le ravin, un travail sur le profil en long a été réalisé : création de zones de faible pente pour freiner l'écoulement.

Dans le secteur des adoux, l'ancien lit du ravin était totalement encombré par les apports en matériaux et la végétation : le ravin avait changé de lit et venait perturber les adoux. L'ancien lit a été entièrement dégagé.

Pour la suite, une étude est en cours (également financée par la cellule risque de la Région) concernant la réalisation d'un piège à matériaux. De plus, le Pays des 3 V a été retenu comme site pilote (avec Arles et le Queyras) pour une étude sur les risques naturels.

Les discussions ont permis de mettre en évidence l'importance, pour ce type de projet, d'avoir une approche globale à l'échelle du bassin versant (ne pas traiter les problèmes au coup par coup, ce qui risque d'aggraver les situations amont ou aval), et d'impliquer l'ensemble des acteurs concernés pour prendre en compte tous les enjeux (inondation, milieu naturel...).



*Visite des travaux réalisés sur l'amont du ravin*



*Aval: remise du ravin dans son ancien lit*

Le temps étant décidément trop mauvais, la visite du chantier du SIVU d'entretien des berges du Verdon n'a pu avoir lieu. Fin de la journée...

## LISTE DES PARTICIPANTS A LA JOURNEE

Agence de l'Eau – ZYS Cécile  
Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de Saint-André-les-Alpes – BRUN Noël  
Commission Locale de l'Eau du Verdon, Commune de Vinon-sur-Verdon – JOUBERT Dominique  
Communauté de Communes du Moyen Verdon – PRATO Serge  
Commune d'Allos – GUIRAUD Dany  
Commune de Moissac-Bellevue – MICHEL Claude  
Commune de Sainte-Croix-du-Verdon – ROUVIER Emile  
Commune de Saint-Paul-lez-Durance – RENUCCI Thierry  
Commune de Thorame-Basse – KINTS Jean  
Conseil Supérieur de la Pêche – Brigade 04 – PEUGET Christian  
DDAF 04 – JULLIN Olivier  
DDAF 83 – NAFFZGER Laurence  
DIREN PACA – GACHELIN Serge  
DIREN PACA - SEDNEFF Laurence  
Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique 04 – RAYNAUD François  
ONF 04, Pays des 3 V – DALBIES Henri  
ONF – MAZOYER Lionel  
Parc naturel régional du Verdon – GUIN Corinne  
Pays des 3 V – DIETTE Sébastien  
Syndicat intercommunal d'entretien des berges du Verdon – CARLE André  
Syndicat intercommunal d'entretien des berges du Verdon – DENIER Jean-François  
Syndicat intercommunal d'entretien des berges du Verdon – GERIFALCO Laurent  
Syndicat intercommunal d'entretien des berges du Verdon – MORICONI Alex  
Syndicat intercommunal d'entretien des berges du Verdon – ORSONI Richard  
Syndicat intercommunal d'entretien des berges du Verdon – PELLETIER-DANIS Yann-Eric  
Syndicat intercommunal d'entretien des berges du Verdon – POLLY Daniel  
Syndicat intercommunal d'entretien des berges du Verdon – REYBAUD Roger  
Syndicat intercommunal d'entretien des berges du Verdon – SALVATI Laurent  
Syndicat intercommunal d'entretien des berges du Verdon – TASSIS Laurent  
Syndicat Intercommunal des 3 Vallées – ROUQUIER Claudette  
Syndicat Intercommunal des 3 Vallées – THIERRY Solange  
Syndicat Mixte des Pays du Verdon, Communauté de Communes du Moyen Verdon – MOLLING Bernard